



> à partir de 66 ans

# EXCLUSIVE SANTÉ

Prestations<sup>(1)</sup> applicables aux adhésions nouvelles jusqu'à 65 ans du 01/01/2011 au 31/12/2011

CONTRAT RESPONSABLE EN APPLICATION DE LA LOI N°2004-810 du 13 AOÛT 2004 - Hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et la franchise de 8 € ainsi que les franchises sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires prévues à l'art. L 322-2 du code de la sécurité sociale ne sont pas pris en charge conformément au décret 2005-1226 du 29 septembre 2005.

Tous Régimes Sociaux

SILVER SENIOR

GOLD SENIOR

## HOSPITALISATION

Frais de séjour	Secteur Conventionné	Frais réels	Frais réels
		Secteur Non Conventionné	<b>100%</b>
<b>Honoraires chirurgicaux</b> (Conventionné et non conventionné) Chirurgie, Anesthésie, Réanimation	immédiat	<b>250%</b>	<b>300%</b>
	après 3 mois	<b>300%</b>	<b>400%</b>
<b>Chambre particulière</b> Maladie, Chirurgie (durée illimitée)	immédiat	<b>60 €</b>	<b>70 €</b>
	après 3 mois	<b>70 €</b>	<b>80 €</b>
<b>Forfait journalier hospitalier</b> - Maladie, Chirurgie (durée illimitée) - Psychiatrie, Repos (30 jours par an)		<b>Frais réels</b>	<b>Frais réels</b>
		<b>Frais réels</b>	<b>Frais réels</b>
- Rééducation fonctionnelle, Réadaptation, Convalescence	immédiat : 60 jours maxi	<b>Frais réels</b>	<b>Frais réels</b>
	après 3 mois : 120 jours par an	<b>Frais réels</b>	<b>Frais réels</b>
<b>Accompagnement</b> (maxi 15 j./an)		<b>25 € / jour</b>	<b>25 € / jour</b>

(\* En cas d'hospitalisation imprévue, votre **GARANTIE ASSISTANCE** peut organiser votre transfert en ambulance, la présence d'un proche à votre chevet, la garde de vos animaux domestiques, vous faire bénéficier d'une **aide à domicile**, **prendre en charge la location d'un téléviseur à l'hôpital**...

## MÉDECINE

<b>Consultations et visites</b> Généralistes, Spécialistes, Professeurs	<b>150%</b>	<b>175%</b>
<b>Majoration pour frais de déplacement, actes de nuit ou le dimanche, et soins d'urgence</b>	<b>150%</b>	<b>175%</b>
<b>Auxiliaires médicaux</b> Podologues, Orthophonistes, Infirmiers, Masseurs, Kinésithérapeutes, Orthoptistes	<b>125%</b>	<b>150%</b>
<b>Analyses médicales</b>	<b>125%</b>	<b>150%</b>
<b>Radiologie</b> Scanographie, IRM, Échographie, Mammographie, Électrocardiographie...	<b>125%</b>	<b>150%</b>
<b>Actes de spécialités (ATM)</b>	<b>150%</b>	<b>175%</b>
<b>Médecines douces</b> (actes non remboursés par le Régime Obligatoire) Ostéopathie, étio-pathie, chiropractie, acupuncture, homéopathie, pédicure (prise en charge 25 €/consultation)	<b>100 € /an /bénéf.</b>	<b>125 € /an /bénéf.</b>
<b>Prothèses et appareillages</b> - Petit appareillage et accessoires - Prothèses orthopédiques, auditives, capillaires, mammaires et grand appareillage	<b>125%</b>	<b>150%</b>
<b>Pharmacie</b> Médicaments toutes vignettes, homéopathie (remboursable par le Régime Obligatoire)	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Transport</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(\* En l'absence de votre médecin traitant, votre **GARANTIE ASSISTANCE** peut organiser le passage d'un autre médecin à votre domicile. Elle peut aussi vous aider à rechercher une infirmière ou tout autre intervenant paramédical, et organiser la **livraison à votre domicile des médicaments** indispensables à votre traitement.



DENTAIRE			
Soins dentaires et radios	100%	100%	
Prothèses dentaires et Orthodontie (remboursables par le Régime Obligatoire)	200%	300%	
<b>BONUS FIDÉLITÉ</b>	> au 1 <sup>er</sup> Janvier de la 2 <sup>e</sup> année	225%	325%
	> au 1 <sup>er</sup> Janvier de la 3 <sup>e</sup> année	250%	350%
	> au 1 <sup>er</sup> Janvier de la 4 <sup>e</sup> année et suivantes	275%	375%
Prothèses dentaires (non remboursables par le Régime Obligatoire) y compris implants, prothèses, parodontologie	250 €/an	300 €/an	
Plafond Dentaire	1 <sup>ère</sup> année 600 € / 2 <sup>e</sup> année 900 € / 3 <sup>e</sup> année 1200 €	1 <sup>ère</sup> année 800 € / 2 <sup>e</sup> année 1200 € / 3 <sup>e</sup> année 1500 €	

OPTIQUE (Forfait par an et par bénéficiaire)			
Montures / Verres	100% + 200 €	100% + 300 €	
Lentilles acceptées / refusées par le Régime Obligatoire			
<b>BONUS FIDÉLITÉ</b>	> au 1 <sup>er</sup> Janvier de la 2 <sup>e</sup> année	225 €	325 €
	> au 1 <sup>er</sup> Janvier de la 3 <sup>e</sup> année	250 €	350 €
	> au 1 <sup>er</sup> Janvier de la 4 <sup>e</sup> année et suivantes	275 €	375 €
Chirurgie réfractive de l'oeil (forfait par oeil)	100 €	200 €	

PRESTATIONS DIVERSES		
Cures thermales (par an et par bénéficiaire) Honoraires, Soins, Frais de transport, Hébergement	100% + 100 €	100% + 200 €
Actes de prévention (prise en charge des 13 actes) Ostéodensitométrie remboursable, prévention bucco-dentaire, vaccination...	100%	100%
Dépistage et Prévention (non remboursés par le Régime Obligatoire) Forfait par an et par bénéficiaire limité à 50 % des dépenses réalisées Se reporter aux conditions générales	100 €/an /bénéf.	100 €/an /bénéf.

Votre **GARANTIE ASSISTANCE** peut organiser la prise en charge de vos enfants si vous venez à être hospitalisé(e) de façon imprévue. Elle peut aussi prévoir un soutien scolaire si votre enfant est immobilisé pour une durée de plus de 10 jours à votre domicile, la prise en charge de votre enfant en cas d'arrêt de travail de la NOUNOU pour problème de santé imprévu...  
(\*) Vous souhaitez arrêter de fumer ? Votre **GARANTIE ASSISTANCE** met à votre disposition un service «Coaching Tabac».

**PROTECTION JURIDIQUE MÉDICALE\***

Maximum 20 000 € TTC par litige en France et dans l'U.E. :  
en cas de litige présumé avec un professionnel de santé ou un établissement de soins

Les montants de remboursement sont exprimés en pourcentage du tarif en vigueur fixé par la Sécurité sociale (Base de Remboursement) ou sous la forme d'un forfait. Ces forfaits sont valables par année civile d'adhésion et par assuré, et ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Les remboursements sont toujours effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de l'option choisie. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle et payés en Euro.

(1) Extraits des conditions générales, se conformer aux conditions générales annexées au bulletin d'adhésion.

\* Extrait de la garantie Assistance et Protection Juridique Médicale valable pour les résidents en France métropolitaine.

> VOTRE DEVIS PERSONNALISÉ **Exclusive santé** à partir de 66 ans au :

Année tarifée :

CONFIDENTIEL, GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART

VOTRE CORRESPONDANT :

VOS COORDONNÉES :  
M., Mme, Melle :

Nbre de personnes garanties :  
Code postal/Ville :

Garantie retenue

SENIOR  
SILVER

SENIOR  
GOLD

Votre cotisation  
mensuelle TTC\*

€

€

\* y compris frais accessoires et cotisation statutaire

